

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions Aide achat vélo 2024

Décision D-2024-245

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président,
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du 09/11/2021 par laquelle le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de « la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) »,
- **Vu** la délibération n°2024-046 du conseil communautaire du 19 mars 2024, instaurant une subvention relative à l'achat de vélos,
- **Considérant** la délégation de fonction et de signature à M. Dany GRELLIER, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au transport et à la mobilité en vertu de l'arrêté du Président A-2021-58 du 02/07/2021 ;
- **Considérant** que les personnes ci-dessous remplissent les conditions fixées par la DEL-CC-2024-046 susvisée ;
-

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

o Achat de vélos à assistance électrique :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Bressuire	
2				Bressuire	
3				Combrand	
4				Bressuire	
5				Bressuire	
6				Bressuire	
7				Nueil-Les-Aubiers	
8				Mauléon	
9				Bressuire	
10				Bretignolles	
11				Bressuire	
12				Bressuire	
13				Moncoutant sur Sèvre	
14				Bressuire	
15				Cirières	
16				Bressuire	
17				Bressuire	
18				Bressuire	

19				Bressuire	
20				Mauléon	
21				Combrand	
22				Bressuire	
23				Bressuire	
24				Bressuire	
25				Bressuire	
26				Brefignolles	
27				Bressuire	
28				Chiché	
29				Nueil-Les-Aubiers	
30				Bressuire	
31				Bressuire	
32				Bressuire	
33				Saint Clémentin	
34				Argentonnay	
35				Combrand	
36				Combrand	
37				Courlay	
38				Argentonnay	
39				Bressuire	

o Achat de vélos mécaniques :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Bressuire	
2				Saint Amans sur Sèvre	
3				Chiché	
4				Bressuire	
5				Bressuire	

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de Conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 22/08/2024



Le vice-Président,
Monsieur Dany GRELLIER

Transmis en préfecture le 2 8 AOUT 2024

Notifié ou publié le 2 8 AOUT 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.